



Impression de la question 43-00151

Type de questions QE

Ministère interrogé : MEN - Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Question n° 43-00151 : du :date non fixée

M. Jean-Paul Lecoq attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les situations de plusieurs familles dépourvues d'un accompagnement pour assurer la scolarité de leur enfant handicapé, et ce malgré la notification de cette nécessité par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Si la situation s'est améliorée en comparaison avec la rentrée 2018 au sein de cette circonscription, des besoins demeurent non satisfaits à ce jour sur le Havre et son agglomération. Autre point alarmant la situation des agents en charge de cet accompagnement (AESH) se trouvant sans contrat de travail et sans rémunération depuis la rentrée. Si les situations se règlent au cas par cas depuis peu, ces agents ne perçoivent que des acomptes qu'ils devront rembourser lorsqu'ils percevront leurs salaires. Il s'agit bien de simples acomptes sur des salaires couvrant pourtant des périodes effectives de travail soient ainsi versés en lieu et place de la totalité du salaire dû. Ce fonctionnement se réitère tous les ans pour cette profession qui souffre d'un manque de reconnaissance, de formation. M. Jean-Paul Lecoq attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les difficultés rencontrées par les AESH y compris financières, administratives ou leurs inquiétudes légitimes quant à la nature de la couverture de responsabilité en cas, par exemple, de chute d'un enfant dont ils ont la charge.

Fermer